Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260504-2026_05_62-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

06/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	21
Absents représentés	6
Absents	

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-huit avril deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, M. HOUGET Julien, M. ROULLIT Benjamin, Mme LE GAL Claire, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MIOT Cathy à Mme BAKHOS Lara, M. BLOUIN Loïc à M. MORIN Melaine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie à Mme JAMAIN Rozanne, M. FLAGEUL Frédéric à M. HOUGET Julien, Mme MILAN Nathalie à M. MARCHAND Dominique, Mme HOUSSIN Audrey à M. ROULLIT Benjamin ;

Secrétaire de séance : Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*27*	*0*	*0*	*0*

2026-05-62 - FONDS DE CONCOURS - Demande de fonds de concours auprès du Pays de Châteaugiron Communauté pour l'extension de l'école élémentaire

Rapporteur : M. le Maire

Le pacte fiscal et financier prévoit le versement d'une part de la Dotation de Solidarité Communautaire sous la forme de subventions d'équipement aux communes.

Cette part constitue les fonds de concours libres, utilisables par chaque commune pour financer des investissements.

Ce fonds de concours peut être utilisé sur tout type d'investissement et peut se cumuler aux fonds de concours existants, dans la limite de 50% du reste à charge communal. Il doit être utilisé par la commune sur l'année civile d'attribution. Il ne peut y avoir aucun report sur l'année suivante.

Pour l'année 2026, la part de la Dotation de Solidarité Communautaire de Servon-sur-Vilaine s'élève à 86 147 €.

Compte tenu du calendrier de réalisation et du plan de financement prévisionnel ci-dessous, il est proposé d'affecter les fonds de concours libres aux travaux d'extension de l'école élémentaire tel que présenté ci-dessous. Le reste à charge HT de la commune s'élève ainsi à 52,20 %.

Vu la délibération du 24 février 2022 du Pays de Châteaugiron Communauté relative au pacte fiscal et financier ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260504-2026_05_62-DE

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Maîtrise d'œuvre	116 788 €	DETR	180 000 €
Études préalables et diagnostics divers	55 073 €	EPCI FdC thématiques	405 180 €
Travaux	1 232 734 €	EPCI FdC libres	86 147 €
		Autofinancement	733 267 €
	1 404 594 €		**1 404 594 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2026.02.12 portant sur le vote du budget 2026 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, marchés publics » en date du 23 avril 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER l'opération telle que présentée ci-dessus ;
- D'ARRETER les modalités de financement exposées ci-dessus ;
- DE SOLLICITER une subvention au titre des fonds de concours auprès du Pays de Châteaugiron Communauté 2026 ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Mme Sophie RANDUINEAU-PIROT